



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 208 – Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1265-20191205

2019

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mercredi 4 décembre 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 208 – Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma (Ordre de l'Assemblée le 27 novembre 2019)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé), vice-président

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)

M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), ministre déléguée au Développement économique régional

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Ville d'Alma :

M^e Annie Aubin, représentante

M^e Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale,
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 59, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville d'Alma.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Flaherty et M^e Aubin de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Préambule : Après débat, le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Allaire (Maskinongé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) et M. Girard (Lac-Saint-Jean) font des remarques finales.

À 16 h 32, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Francine Charbonneau

DG/ag

Québec, le 4 décembre 2019